



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

DELIBERATION N° DEL045-22

L'an deux mille vingt-deux, le 23 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 juin 2022 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{me} P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, G. JACCOUD, M.A. JANSEN, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, S. SAUNIER-CAILLY et MM. E. BEVILLARD, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEF, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 20 juin 2022)
M^{me} BONNIN-DESSARTS (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 juin 2022)
M^{me} BOUYIRI Naziha (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 17 juin 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2022)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 23 juin 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY, en date du 13 juin 2022)
M^{me} OSSARD Sylvie (pouvoir à Justine DE LOUBENS, en date du 23 juin 2022)
M^{me} PRUNIER Sandrine (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 20 juin 2022)
M. QUENARD Daniel (pouvoir à Timothée JAUSSOIN, en date du 23 juin 2022)
M^{me} VINCENT Yvette (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 21 juin 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 23 juin 2022)

Absent excusé :

M. FABBRO Jacques

Madame Alix HUBERT et M. Stéphane GAMET ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Composition du jury d'assises pour l'année 2023.

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le Préfet de l'Isère a communiqué les dispositions relatives au jury d'assises. La commune de Gières doit désigner six jurés. Le tirage au sort s'effectue d'après les listes électorales et comprend un nombre de noms triple à celui fixé par le Préfet, soit dix-huit personnes.

Ainsi, sur cette présente liste, ont été désignés les 18 jurés titulaires, par tirage au sort effectué le 23 juin 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce tirage au sort.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 juin 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.

